



DOSSIER || Fin des travaux à la crèche || les petits câlins



Directrice de publication
Lydie Surelle

Rédaction, conception graphique, photos Service Communication

Impression
Imprimerie Morault

Dépôt légal
Janvier 2024

Vous ne recevez pas votre magazine municipal ?
Contactez-nous sur l'adresse mail : communication@bruaylabuissiere.fr
Des exemplaires sont à votre disposition dans les lieux publics ou en téléchargement sur notre site.
Ne pas jeter sur la voie publique

ÉDITO	page 3
Édito de Monsieur le Maire	
DOSSIER	pages 4 à 7
Fin des travaux à la crèche "les petits câlins"	
LABUISSIÈRE	pages 8 à 11
Transports scolaires : les réponses de Sandrine Prud'homme, Maire déléguée	
SANTÉ	page 12
UNILABS s'installe à la Porte Nord	
PRATIQUE	page 13
Maison du Projet	
SPÉCIAL	pages 14 & 15
Retour sur le conseil municipal du 7 décembre 2023	
POLICE MUNICIPALE	page 16
Remise de galons	
RETOUR EN IMAGES	pages 17 à 19
Retour sur les manifestations du mois de décembre	
TRAVAUX	pages 20 à 23
Travaux dans votre Ville	
FESTIVITÉS	pages 24 & 25
Spécial marché de Noël	
SOCIAL	pages 26 & 27
Festivités de Noël	
JEUNESSE	pages 28 à 31
Création d'un service Jeunesse	
ÉCONOMIE	page 32
L'Instant des Merveilles	
SPORT	page 33
Le cyclo-cross du Père Noël	
CULTURE	pages 34 & 35
Programmation des Rototos	
ÉTAT CIVIL	pages 36 & 37
Les cérémonies du mois de décembre	
EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES	page 38
Tribunes du groupe majoritaire et de l'opposition	
AGENDA	page 39
Notez les différentes manifestations du mois de janvier	

Chères Bruaysiennes, chers Bruaysiens,
Chères Labuissières, chers Labuissierois,

L'année 2024 s'ouvre à nous. Je suis heureux de vous souhaiter une très joyeuse année 2024 ainsi qu'à celles et ceux qui vous sont chers. Qu'elle soit pour vous et vos proches, synonyme de moments de bonheur, de prospérité et surtout de bonne santé.

Avant de tourner mon regard vers l'avenir, permettez-moi de revenir rapidement sur le mois de décembre 2023 écoulé. Vous le savez, j'ai à cœur de faire de Bruay-La-Buissière, notre ville, une ville animée et accueillante, en particulier pendant la période de Noël. Grâce aux travaux de métamorphose de notre centre-ville, notre marché de Noël a pu s'installer dans un écrin magnifique mettant en avant notre maison commune. Petits et grands ont pu profiter des nombreux chalets, des nombreuses animations gratuites dont la grande parade, la descente du Père Noël sans oublier la patinoire.

Cette édition 2023 a été un réel succès avec une fréquentation importante qui a attiré bien au-delà de la commune et du territoire. Des personnes de toute la région sont venues profiter d'un moment féerique. L'émission "Tous en cuisine" avec Cyril Lignac a permis de mettre en avant notre passé minier et a participé à la mise en lumière de notre marché de Noël.

Notre ville rayonne de nouveau et attire de nombreux investisseurs. Notre ambition en termes d'investissements reste intacte. Grâce à notre gestion rigoureuse de l'argent public depuis 2020 et aux nombreuses réformes organisationnelles engagées, nous sommes en capacité d'investir massivement pour améliorer votre cadre de vie et métamorphoser notre ville. Gestion rigoureuse et réformes organisationnelles qui me permettent d'ores-et-déjà de vous annoncer un maintien des taux d'imposition communaux pour l'année 2024, taux inchangés depuis mon élection en 2020.

La démolition de la résidence Alsace en centre-ville a démarré venant libérer dans les prochains mois une emprise foncière qui verra se construire un béguinage de 17 logements.

L'année 2024 sera l'année de la jeunesse avec une montée en puissance de notre service Jeunesse. Nous ferons pour nos jeunes ce que nous avons fait pour nos seniors, loin des polémiques stériles lancées par celles et ceux qui ont contribué au déclin de notre ville et à sa quasi-ruine avec près de 34 millions d'euros de dette. La commune ne prend la place de personne et chaque association peut continuer à œuvrer pour la jeunesse.

Vous l'aurez compris nous ferons de 2024 une année utile pour notre ville, pour chacune et chacun d'entre-vous.

En mon nom personnel et en celui des élus et des agents, je vous souhaite une belle et heureuse année 2024. Je vous donne rendez-vous le samedi 20 janvier 2024 à 18h au Complexe Sportif Léo Lagrange pour la cérémonie des vœux à la population.

Bien fidèlement,

Ludovic Pajot
Votre maire






La crèche “Les Petits Câlins” située 17, résidence du Hainaut est un établissement public géré par le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de Bruay-La-Buissière. **La structure a fait l’objet d’importants travaux de rénovation du 30 octobre à fin décembre 2023.** Un courrier explicatif a été envoyé aux familles en amont afin de ne pénaliser personne dans le mode de garde des enfants. La municipalité a accompagné les parents qui le souhaitaient vers un autre mode d’accueil provisoire : autre structure collective, assistant maternel... **Les familles ont conservé un lien numérique précieux avec les professionnels des “Petits Câlins” grâce à l’application Kidizz.** Un moyen de communication efficace qui a permis de partager des activités. Ce chantier colossal permet désormais de répondre aux nouvelles normes de sécurité et d’améliorer encore la qualité d’accueil des jeunes enfants, des familles et des professionnels. **La réouverture de la crèche est fixée mi-janvier.** Les petits habitués de la structure vont vite retrouver leurs repères dans des locaux entièrement réaménagés.



DES TRAVAUX CONSÉQUENTS

Du sol au plafond !

Pas moins de 6 entreprises spécialisées ont œuvré ces deux mois pour transformer les locaux. Après une phase de démolition de certaines cloisons, des travaux de plâtrerie ont été indispensables. **Les espaces ont été repensés afin d'offrir plus de confort et de fonctionnalité aux enfants comme au personnel.**

De nouveaux sols souples ont été posés et les peintures entièrement refaites. Des couleurs tendres alternent avec des tons plus vifs. Un contraste qui plaira aux petits !

Les menuiseries intérieures ont été changées et du nouveau mobilier est venu compléter les espaces. Plomberie et sanitaires ont été refaits. Monsieur le Maire et Émilie Bommart adjointe en charge de la Petite enfance se sont rendus sur place afin de prendre connaissance de l'avancée des travaux.

Au printemps prochain, le revêtement de la cour sera refait, de nouvelles clôtures et un nouveau portail seront posés.

Des mises aux normes nécessaires

Des travaux de mise aux normes électriques, de chauffage et de ventilation ont été effectués. Pour plus de confort, **une mise aux normes acoustique a été réalisée.** De grandes feuilles suspendues font office d'objets de décoration et sont également présentes pour réduire le volume sonore de la pièce. Une nouveauté appréciable pour les usagers et le personnel !

Deux sections se distinguent désormais : celle des bébés et celle des moyens/grands. Par conséquent, la crèche dispose désormais de deux entrées. Les modalités d'accès seront expliquées aux parents lors de l'inscription. Les enfants bénéficieront de nouveaux casiers individuels dans l'entrée et de petits bancs adaptés à leur morphologie.





“LES PETITS CÂLINS” : À L’ÉCOUTE DES FAMILLES

Des champs de compétences développés

La fin des travaux signifie une rentrée dans des locaux entièrement réaménagés **avec un personnel qui a profité de cet intermède pour se former** et travailler sur l’observation, l’éveil musical et sur diverses activités à proposer aux petits. Le 18 décembre dernier, l’équipe au complet a procédé à une restitution musicale enjouée, un tour du monde en musique qui enchainera les enfants d’ici peu. Une formation à l’apprentissage d’instruments a été réalisée afin de faire découvrir aux petits de nouveaux sons et des rythmes atypiques.

Les modalités d’accueil

La crèche “Les Petits Câlines” est une structure d’accueil pour les **tout-petits de 10 semaines à 4 ans, 5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap**. Ses portes sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h15 à 18h45. Une amplitude horaire qui permet aux parents d’organiser leur vie professionnelle et familiale. **L’établissement a une capacité d’accueil de 36 places, 25 les mercredis et les vacances scolaires**. La crèche restera fermée la dernière semaine de juillet et

les 3 semaines suivantes du mois d’août ainsi que la semaine entre Noël et nouvel an. Durant deux jours (non consécutifs), le personnel ne sera pas en mesure d’accueillir les enfants pour raison de formation pédagogique. Les dates seront communiquées aux parents ultérieurement. À la demande de la CAF et de la PMI, la crèche fermera ses portes chaque 3^e mercredi du mois à 16h30 pour raison administrative. **Les enfants pourront être accueillis de façon régulière ou de manière occasionnelle selon les besoins des familles et en fonction des capacités d’accueil.**

Une structure de qualité et des repas faits maison !

Les enfants sont encadrés par des professionnels de la petite enfance, éducatrices de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture. **Véritable point fort : la structure dispose d’un cuisinier qui prépare quotidiennement les repas et les goûters avec des produits frais de qualité.** Les menus sont élaborés avec l’aide de l’infirmière puéricultrice, également sous-directrice de l’établissement, et répondent aux besoins nutritifs des plus petits. **L’accent est mis sur l’équilibre et la découverte des goûts et des textures.** Les produits de saison sont bien sûr privilégiés.



QUE FAIT-ON À LA CRÈCHE ?

Chaque enfant est accueilli de manière individuelle. Après un passage par les casiers afin de ranger les affaires, il est dirigé dans sa section : chez les P'tits loups, s'il est bébé ; chez les P'tites canailles s'il est plus grand. Quelle que soit la section, **les mots d'ordre sont : découverte et manipulation. Rien n'est imposé, tout est proposé.** Musique, chant, peinture, jeux éducatifs... Tout est mis en œuvre pour favoriser l'éveil et la curiosité.

Tout au long de l'année, les enfants sont à la fête : anniversaires, Noël, carnaval, fête des parents... La crèche profite de la Semaine nationale de la petite enfance pour organiser d'autres activités et emmène régulièrement les enfants au spectacle ou à la Médiathèque Marcel Wacheux pour l'heure du conte.



QUESTIONS-RÉPONSES



Quand inscrire votre enfant à la crèche ?

Le plus tôt sera le mieux ! Dès l'annonce de votre grossesse vous pouvez prendre rendez-vous avec le secrétariat et établir un dossier. La directrice de l'établissement vous contactera afin de vous expliquer le fonctionnement de la structure et répondra également à vos questions. Une commission délibèrera pour émettre un avis sur votre situation (favorable ou liste d'attente).

Quelles sont les obligations pour intégrer la crèche ?

Votre enfant doit être à jour de ses vaccins et vous devez présenter un certificat d'aptitude à la vie en collectivité délivré par votre médecin traitant. Si l'enfant présente un problème de santé particulier, il est possible de mettre en

place un projet d'accueil individualisé selon un protocole précis. Le traitement peut être administré sur place (l'ordonnance doit être jointe). Attention, en cas de maladie les médicaments restent dans l'établissement !

Quels sont les tarifs ?

Les tarifs d'accueil sont calculés selon un barème national établi par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants. L'ensemble des prestations sont comprises : l'accueil, le temps de garde, les activités, les repas et les goûters, le lait, les produits de toilette et les couches. Si toutefois l'un des produits ne convenait pas à votre enfant, il est possible d'apporter ce qui lui convient le mieux (non déductible de votre facture). Vous devez apporter des vêtements de rechange et une petite paire de bottes pour les sorties dans la cour.

Pour toute demande de renseignements, merci de bien vouloir contacter Laëtitia Lafrance au 03 21 62 26 62 ou par mail: lespetitscalins@bruaylabuissiere.fr

ÉCOLE DU CENTRE ET DES HAYETTES

Faire perdurer la tradition de Noël

Les enfants des écoles élémentaires du Centre et des Hayettes ont respectivement offert aux familles un joli spectacle pour les fêtes de fin d'année les 15 et 19 décembre à la salle des fêtes Georges Hurtrel. Le Père Noël en personne est venu se prêter au jeu des photographies pour le plus grand bonheur des petits écoliers.

Sandrine Prud'homme, maire déléguée de Labuissière était au côté de Monsieur le Maire pour saluer le travail des enseignants et la belle prestation des enfants de l'école du Centre.

Monsieur le Maire, Laurie Tourbier, adjointe aux Affaires scolaires et Fabrice Maesele, adjoint au Sport et à la Jeunesse ont applaudi la restitution des élèves de l'école des Hayettes.



SAINT-ÉLOI

Une célébration dans la pure tradition

Saint-Éloi, le patron des artisans, ouvriers, mécaniciens, métallurgistes, agriculteurs mais aussi des Charitables se fête le 1^{er} décembre, une signification forte dans la région des Hauts-de-France et un honneur à la tradition. À cette occasion, Sandrine Prud'homme maire déléguée de Labuissière, Thierry Frappé député du Pas-de-Calais et Lysiane Berroyer adjointe en charge de la Vie associative étaient aux côtés des Charitables de Labuissière. L'engagement et les années de service des membres de la confrérie ont été récompensés par une cérémonie de remise de médailles et de diplômes.



FESTIVITÉS DE NOËL

Un avant goût des fêtes pour les petits Labuissiérois

À l'aube des vacances de Noël, les élus ont procédé à la remise des livres et des friandises dans les 3 écoles de la commune déléguée. Une tradition qui met du baume au cœur en fin d'année. Une visite qu'a également honoré le Père Noël pour le plus grand plaisir des petits à l'école maternelle Pierre Mendès-France.



École Pierre Mendès France



École du Centre



École des Hayettes

AU FOYER LOUISE MICHEL

Un délicieux repas de Noël pour les résidents

Monsieur le Maire est allé à la rencontre des résidents et des familles le 19 décembre. Il était accompagné d'Émilie Bommart, adjointe aux Solidarités et de Marie-Thérèse Vandenbussche, conseillère municipale déléguée aux aînés.



LA VÉRITÉ SUR L'ARRÊT DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

La commune déléguée de Labuissière avait la particularité d'avoir un service de transport scolaire pour les enfants du premier degré. Pourquoi avez-vous annoncé l'arrêt de ce service, utilisé par 40 familles ?

Le 23 octobre, la Préfecture du Pas-de-Calais a informé Monsieur le Maire de Bruay-La-Buissière sur le fait qu'un tel service (de transport scolaire) ne pouvait pas être organisé et financé par une commune. **L'organisation de la mobilité dont dépendent les transports scolaires relève d'Artois Mobilités** et non plus ni de la commune, ni de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR), cette dernière ayant délégué cette compétence à Artois Mobilités en 2017 par arrêté préfectoral.

Alors que la commune ne dispose plus de la compétence depuis 2002, soit depuis 22 ans, pourquoi avoir décidé d'arrêter ce service en 2024 ?

Vous avez raison de rappeler que depuis 22 ans notre ville a fait croire qu'elle disposait de la compétence d'organiser un service de transport scolaire et que pendant 22 ans, notre ville a organisé ce service illégalement avec les conséquences administratives et juridiques que chacun peut imaginer. Le marché public en cours, avec la société Keolis, arrivait à son terme fin 2023. Dès lors que les services de l'État nous ont informé que nous ne pouvions pas organiser un tel service mais que seul Artois Mobilités pouvait le faire, nous ne pouvions attribuer un nouveau marché public. Nous n'aurions pas pu payer l'entreprise qui aurait remporté le marché. Immédiatement, dès le 26 octobre, nous avons sollicité le président d'Artois Mobilités à qui nous avons demandé de faire perdurer ce service. Nous avons sollicité également le Président de la Communauté d'Agglomération (qui a délégué cette compétence à Artois Mobilités) afin de lui demander d'intervenir auprès d'Artois Mobilités.

Que vous a répondu le Président d'Artois Mobilités, Monsieur Laurent Duporge, également Maire de Liévin ?

Dans cette réponse, le Président du syndicat mixte des transports explique que : **"l'organisation de la mobilité, dont dépendent les transports scolaires, relève d'Artois Mobilités**, et non plus ni de la commune, ni de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane. [...] Néanmoins, **Artois Mobilités ne prévoit pas l'organisation d'un service de transport scolaire lorsque la distance entre le domicile des élèves et l'établissement d'enseignement est faible** (plus ou moins 3 kilomètres). Or, il existe plusieurs écoles maternelles et primaires sur la commune déléguée de Labuissière que les élèves peuvent fréquenter. Aussi, **au regard des principes appliqués au transport scolaire par le syndicat sur le reste de son ressort territorial, Artois Mobilités ne reprendra pas le service de transport scolaire organisé par la commune de Bruay-La-Buissière sur le territoire de la commune déléguée de Labuissière"**.

Regrettez-vous cette réponse ?

Je veux remercier Laurent Duporge de sa réponse. Évidemment, celle-ci ne me satisfait pas mais je comprends les arguments d'Artois Mobilités et la nécessité d'offrir le même service sur l'ensemble du territoire de Béthune-Bruay, Lens-Liévin et Hénin-Carvin. Je pense qu'une autre décision était possible, celle de faire perdurer ce service. Artois Mobilités en a les moyens. Notre Communauté d'Agglomération est de très loin celle qui apporte le plus de financement à Artois Mobilités. C'est le choix d'Artois Mobilités. Je le regrette.

Certaines rumeurs évoquent un arrêt du service de transport scolaire pour des raisons économiques. Qu'avez-vous envie de dire face à de telles rumeurs ?

C'est totalement faux. À aucun moment la raison économique n'est intervenue pour prendre cette décision, en tout cas du côté de la commune. Le service de transport scolaire est un service qui coûte en moyenne 175 000€ par an pour un coût approximatif de 2 500€/enfant. Depuis notre élection en 2020, nous avons tout fait pour tenter de préserver ce service à la population et avons gardé sa gratuité alors même que le code

des transports dispose que de telles dépenses sont, par principe, supportées par les usagers. Jusqu'au dernier moment, avec Monsieur le Maire de Bruay-La-Buissière, nous nous sommes battus pour préserver ce service. La loi est la loi, nous devons la respecter. La commune n'a pas la compétence pour assurer un tel service. C'est un fait. Continuer ce service c'est faire peser un risque sur chaque famille, surtout en cas d'accident.

Le syndicat Artois Mobilités a déclaré dans la presse que rien ne s'opposait à ce que la ville continue ce service et qu'il n'était pas compétent pour assurer les transports scolaires du premier degré, qu'en pensez-vous ?

Ces propos tenus par Artois Mobilités dans la presse sont mensongers et inacceptables. Ces propos viennent d'ailleurs contredire

les propos du Président d'Artois Mobilités, Laurent Duporge (également Maire (PS) de Liévin) qui a reconnu, par écrit, que le syndicat des transports qu'il préside était bien compétent. La Préfecture

du Pas-de-Calais a confirmé les propos de la commune et est venu, de fait, contredire Artois Mobilités. Artois Mobilités est l'autorité organisatrice de la mobilité au sein de notre territoire et cette compétence n'est pas sécable, il ne peut y avoir de débat là-dessus. Après, le syndicat mixte des transports (Artois Mobilités) doit assumer le fait qu'il ne souhaite pas assurer un service de transport scolaire sur le territoire de Labuissière. Il ne peut pas se défausser et contester la version de la commune et de l'État qui unanimement affirment qu'Artois Mobilités dispose de la compétence pour assurer un service de transport scolaire. Qu'Artois Mobilités ne souhaite pas s'en occuper, on peut l'entendre et le regretter mais on ne peut pas entendre qu'Artois Mobilités se défausse et participe à répandre de fausses informations. **C'est malhonnête.** Tout comme je le dis, s'il n'y a plus de service de transport scolaire pour les enfants de Labuissière, il n'y en aura pas non plus sur le territoire de l'ancienne commune de Bruay-en-Artois. J'ai entendu dire "la commune supprime les transports scolaires à Labuissière mais va les continuer sur l'ancienne commune de Bruay-en-Artois". C'est faux, ce service n'existant pas sur l'ancienne commune de Bruay-en-Artois, il ne sera pas créé et pour cause la commune ne dispose pas de la compétence. En conclusion, plus aucun service de transport scolaire ne sera assuré par la commune sur l'ensemble du territoire de notre Ville de Bruay-La-Buissière. Uniquement Artois Mobilités pourrait assurer et financer ce service sur le territoire de Bruay-La-Buissière. **Stop aux fausses informations qui ne font rien avancer.**

Qu'avez-vous envie de dire aux parents et aux enfants qui bénéficiaient du service de transport scolaire sur Labuissière ?

Je dis aux 40 familles qui bénéficiaient du service, que je suis à leurs côtés tout comme la commune. Je suis une mère de famille, je comprends totalement l'impact d'une telle suppression dans l'organisation quotidienne. Avec Monsieur le Maire de Bruay-La-Buissière, nous avons souhaité communiquer aux familles plus de 7 semaines avant l'arrêt du service. Nous aurions pu l'arrêter du jour au lendemain, l'exercice d'une telle compétence par la commune étant illégale. Nous avons souhaité, au maximum, reculer cette échéance et communiquer en transparence aux parents et aux enseignants. C'était pour nous une priorité. Avec Monsieur le Maire de Bruay-La-Buissière, nous avons mobilisé les services municipaux pour faire face à la hausse probable de la fréquentation de la garderie et de la restauration scolaire. Nous serons vigilants après les vacances de Noël pour nous assurer que nos enfants continuent à être accueillis dans des conditions optimales, notre ville sera au rendez-vous.





INAUGURATION

Le groupe Unilabs s'installe à la Porte Nord

Fondé en 2001, Unilabs France est un acteur majeur de la biologie médicale en France. Le réseau ne cesse de se développer à la fois en biologie médicale mais également en génétique et en pathologie. Les équipes se mobilisent au quotidien pour offrir à tous le meilleur service d'analyse. Si une antenne est installée en centre-ville, le groupe a décidé d'ouvrir un second établissement à Bruay-La-Buissière. **Le 30 novembre, le plus grand Laboratoire Unilabs des Hauts-de-France a été inauguré à la Porte Nord** en présence des représentants du groupe, de Sandrine Prud'homme, maire déléguée de Labuissière et d'une délégation d'élus. Chacun a eu le privilège de visiter les locaux : 2000m² dotés des dernières technologies de pointe. Jean-François Ansel, président du groupe Unilabs pour la région Hauts-de-France a rappelé l'importance de cette implantation stratégique. **Unilabs, 40 rue Vasco de Gama. Ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 18h et le samedi de 7h30 à 12h30 - 03 52 44 04 07.**

MAISON DU PROJET

Un outil de communication

La Maison du Projet située au 35 rue Arthur Lamendin est ouverte sur toute la durée du Projet de Renouvellement Urbain du quartier "Le Centre". Elle est un outil indispensable de communication pour la Ville, les autres acteurs du NPNRU et les habitants. Idéalement implantée en centre-ville, la Maison du Projet a plusieurs fonctions :

- **Une fonction d'information** d'abord avec une vitrine présentant le projet et les opérations en cours. Des documents sont disponibles et consultables sur place. Vous pouvez également vous présenter lors des différentes permanences, des moments durant lesquels il vous sera possible d'échanger avec les acteurs du NPNRU.
 - **Une fonction de consultation** des habitants, vous pourrez prendre connaissance de l'évolution des travaux sur des supports classiques et innovants.
 - **Une fonction d'animation** portée par le Conseil Citoyen.
- Nous invitons les habitants à s'approprier le projet par le biais d'expositions et de documents permettant de recueillir leurs remarques et avis.

Permanences sur rendez-vous

Le mardi après-midi : 14h - 16h30 Citémétrie dans le cadre de l'OPAH-RU
Maison du Projet 35, rue Arthur Lamendin - 03 21 16 99 44



TEMPÊTE CIARAN

L'état de catastrophe naturelle rejeté

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle faite par la commune pour la tempête CIARAN survenue les 1^{er} et 2 novembre 2023, n'a pas été acceptée. Néanmoins, l'action directe du vent, de la grêle, du poids de la neige sur les toitures est prise en charge par les garanties "tempête, grêle, neige" annexée au contrat incendie des contrats d'assurances "habitation". Si vous avez été victime des dommages à la suite de cet événement climatique, prenez contact avec votre compagnie d'assurances afin d'établir un dossier de sinistre. **Le service Assurances de la Ville de Bruay-La-Buissière reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire 03 21 64 56 22**



OBTENTION DE SUBVENTIONS

De nouvelles subventions

Lors du conseil municipal du 7 décembre, de nombreuses subventions ont été votées à l'unanimité. Elles concernent principalement les travaux de la salle des fêtes Marmottan et de la salle René Wallard, la création d'une aire de jeux (rue de Cuba), la mise en place de nouvelles caméras de vidéosurveillance et les travaux du groupe scolaire Basly. **La Dotation Politique de la Ville (DPV) est une dotation de projets d'investissement ou de fonctionnement, il revient au préfet de sélectionner les projets présentés par les communes en leur attribuant une subvention.** Les sommes obtenues permettent à la municipalité de poursuivre les travaux et les aménagements que les Bruaysiens attendaient.

SALLE DES FÊTES MARMOTTAN

Les travaux concernent essentiellement l'extérieur notamment l'escalier et l'embellissement du bâtiment.

Montant total de la rénovation : 35 277,24€ HT

DPV (60%) : 21 136,35€ HT

SALLE RENÉ WALLARD

Les travaux concernent les menuiseries et la couverture.

Montant total de la rénovation : 66 136,54€ HT

DPV (63,31%) : 41 873,72€ HT

GROUPE SCOLAIRE BASLY

Montant total des travaux : 199 874,80€ HT

DPV (80%) : 159 899,84€ HT

VIDÉOPROTECTION

Les travaux concernent la mise en place et la mise en service de nouvelles caméras de vidéosurveillance.

Montant total des travaux : 334 305,00€ HT

DPV (20%) : 66 861,00€ HT

FIPD (30%) : 100 291,50€ HT

AIRE DE JEUX, PARC RUE DE CUBA

Les travaux concernent la création d'une aire de jeux à destination des plus jeunes. Les travaux débiteront au printemps prochain.

Montant total des travaux : 189 965,15€ HT

DPV (60%) : 113 979,09€ HT

Fonds de Concours (10%) : 18 996,51€ HT

RÉNOVATION DES FAÇADES

Une aide financière pour les particuliers et les commerçants

La Ville de Bruay-La-Buissière a décidé par délibération du conseil municipal du 7 décembre dernier de mettre en place une politique d'incitation à la rénovation des façades et/ou des vitrines. Des aides financières seront apportées, sous conditions, aux personnes qui en feront la demande. Cette action vise à améliorer l'image de notre ville et par conséquent son attractivité. Attention, les travaux concernent les façades situées dans le secteur ACV - OPAH-RU et comprises entre le sol et l'égoût de toiture (donc couverture exclue).



Vous êtes éligible :

- **au dispositif réno-façade** si vous êtes une personne physique ou morale ; un propriétaire bailleur ou occupant, si vous êtes usufruitier ou locataire (avec l'accord du propriétaire). Les dossiers seront téléchargeables sur le site www.bruaylabuissiere.fr ou retirés au service Urbanisme qui se chargera ensuite de les réceptionner. Dûment remplis, ils seront instruits. Le montant de l'aide s'élève à 50% (max. 5 000 euros et 60 euros / m²). La subvention sera versée par mandat administratif.

La façade d'un garage sur rue est également concernée par les travaux. Le projet doit être en harmonie avec l'environnement. Les travaux ne peuvent en aucun cas commencer avant l'accord de la Ville et l'acceptation de la subvention. Les bâtiments éligibles au dispositif sont ceux à usage principal d'habitation construits depuis plus de 10 ans à compter de la date d'achèvement des travaux.

- **au dispositif réno-vitrine** si vous êtes commerçant, artisan et prestataire de services. Les dossiers sont à retirer au service Commerce de la Ville.

L'opération réno-vitrine vise à améliorer la qualité de la vitrine et à faciliter l'accès aux commerces pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). La sécurité est également en ligne de mire avec la possibilité d'effectuer la pose d'un rideau métallique. Pour plus de visibilité, une intervention sur l'enseigne est possible. Les services Urbanisme et Commerce travailleront ensemble sur ce dispositif.

Ces deux dispositifs sont mis en place pour une période de 5 années.

Service Urbanisme 03 21 64 56 09 - Service Commerce 03 21 64 56 00



LES CHIFFRES

1/11 > 30/11

03 74 31 03 22

141 appels ont été reçus

8 personnes ont été interpellées dont 3 en flagrant-délit (violences conjugales) et 5 pour des délits routiers

147 interventions ont été réalisées dont 79 pour des problèmes d'ordre public et 54 actions de police routière

12 rapports et PV effectués et 164 mains-courantes rédigées dont plusieurs rapports d'information judiciaire, l'un ayant abouti à l'interpellation d'individus avec une quantité importante de stupéfiants sur Haillicourt, l'un d'entre eux a été condamné à 36 mois de prison dont 21 avec sursis probatoire et 1000 euros d'amende

3 contrôles de vitesse ont été réalisés

21 PV électroniques ont été relevés dont 2 à la vitesse, 3 pour tapage et 1 pour déversement de liquide insalubre

7 contrôles ont été menés en commun avec la société TADAO et 2 avec la Police Nationale

4 véhicules en stationnement abusif ont été suivis et 4 fourrières ont été prescrites

Le Centre de Supervision Urbain a traité 40 faits de voie publique dont 19 concernant des problèmes d'ordre public. À noter que seules 19% des interventions se traduisent par des actions répressives.

REMISE DE GALONS

C'est avec une grande fierté que Monsieur le Maire a remis les galons de gardien titulaire à cinq policiers municipaux. Deux autres agents ont été promus au rang de brigadier-chef principal au sein de la Police Municipale. La cérémonie a eu lieu le 8 décembre en présence de Jean-Pierre Pruvost, adjoint. L'évolution et la montée en compétences des agents est une réelle satisfaction. Les élus ont salué leur travail et leur engagement continu au service de la sécurité des habitants de Bruay-La-Buissière.





Téléthon - 2/12



Assemblée Générale la Bourriche bruaysienne- 2/12



Les parents viennent de mars, les ados du Mc Do - 2/12



Commémoration de la Sainte-Barbe - 3/12





Commémoration Algérie - 5/12

Inauguration de la fresque "Street Art des élèves de 4^e du collège Camus - 5/12



Marché de Noël de l'APEI - 8/12



Marché de Noël, école F. Faure - 12/12



Les années 60
et vous - 10/12



Noël Forum Solidarité du Bruaysis - 13/12



Remise des brevets au collège Camus - 15/12



Concert du nouvel an - 16 et 17/12



Noël à la Maison des Échanges - 16/12



Marché de Noël, école Brassens - 18/12



Marché de Noël, école Pasteur - 19/12



Marché de Noël, école Basly - 19/12



Célébration de Noël, école Ferry - 21/12



Arbre de Noël
USOBL Foot - 22/12

UNE NOUVELLE ZONE BLEUE

Mieux stationner à Bruay-La-Buissière

Le parking situé sur l'ancien îlot Doyelle est en zone bleue depuis le mois de décembre. Vous devez par conséquent apposer votre disque de stationnement bien en vue derrière votre pare brise.

À Bruay-La-Buissière, votre véhicule peut y rester garé 2 heures. Ce dispositif facilite l'accès à une place de parking pour celles et ceux qui souhaitent honorer un rendez-vous ou encore faire quelques courses chez les commerçants du centre-ville. **L'occasion de rappeler que durant les travaux de la rue Cadot, les commerces restent ouverts et accessibles !**



RUE ÉMILE BASLY

Réfection d'un escalier

Refonte de la chaussée, reprise de réseaux, pose de mobilier urbain, création d'espace verts, la rue Émile Basly a bénéficié d'une restructuration complète dont la phase 3 s'est achevée l'été dernier. Dans l'attente du début de la phase 4, entre le sentier Lebrun et la rue Victor Hugo qui débutera le 22 janvier prochain, les agents ont procédé à la réfection de l'escalier reliant la rue de l'Esplanade, offrant ainsi un accès en toute sécurité.



ÉLAGAGE

La saison est lancée !

À l'aube de l'hiver les arbres sont entretenus afin de renaître dès le retour du printemps. Flandres Artois Paysage procède à l'élagage des spécimens qui nécessitent une taille importante par mesure de sécurité ou simplement esthétique. En décembre, les arbres de la rue de Maubeuge ont fait l'objet d'un élagage important.



RUE DE PATAGONIE

Installation d'un tourniquet

Un tourniquet a été installé rue de Patagonie. Cet aménagement répond à des soucis de sécurité et d'accès puisque seuls les piétons peuvent désormais accéder à cette voie. Un gage de tranquillité pour les riverains qui subissaient le passage de petits véhicules motorisés.



VOIRIE

Rue Augustin Flament

D'importants travaux de réfection de la voirie ont été effectués par l'entreprise Eurovia du 27 novembre au 12 décembre. L'état de la chaussée a nécessité un rabotage, cette rénovation partielle va permettre aux riverains et aux usagers de circuler plus sereinement. Le montant des travaux s'élève à 66 810 euros (TTC).



SÉCURITÉ

Sécurisation d'un carrefour

Soucieuse de la sécurité de ses administrés, la municipalité a procédé à un investissement de 40 000 euros pour l'installation de feux tricolores au carrefour des rues Augustin Caron et des Pyrénées. Cette intersection très fréquentée était dangereuse et accidentogène. Ce changement de régime de priorité devrait répondre aux attentes des automobilistes.



CENTRE-VILLE

Lancement des travaux de démolition de la résidence Alsace

Les travaux de démolition de la résidence Alsace ont débuté en décembre dernier. Une opération de désamiantage avait eu lieu début 2023, une étape nécessaire avant d'entreprendre ce chantier titanesque qu'est la démolition de ces bâtiments. Le centre-ville de Bruay-La-Buissière poursuit sa transformation. L'entreprise Helfaut procède à la destruction de cette résidence qui laissera la place à un béguinage de 17 logements.



NOUVEL AMÉNAGEMENT

Remplacement de barrières

Les agents de la Ville ont procédé au remplacement des barrières situées place Cosette, au quartier des Terrasses-Basly. Abîmées, les précédentes ont été démontées pour laisser place à du nouveau mobilier urbain neuf et plus solide. Ce dispositif permet d'améliorer la sécurité des riverains aux abords du parking.



LA PLACE CADOT SCINTILLANTE

La magie de Noël au rendez-vous

Vous avez été nombreux à découvrir le marché de Noël qui s'est déroulé du 9 au 20 décembre sur la place Henri Cadot. Petits et grands ont largement profité des différentes manifestations organisées pour l'occasion : patinoire, manège, maison du Père Noël et photographies offertes, présence chaque jour de mascottes les plus célèbres les unes que les autres, spectacles et chants... De la magie et des moments de bonheur et de partage pour tous. Les temps forts comme l'inauguration, la parade ou encore la descente du Père Noël le 23 décembre ont su réunir les spectateurs. Le tournage de l'émission "Tous en Cuisine" animée par Jérôme Anthony a permis de faire connaître notre belle ville et de mettre à l'honneur les enfants qui s'investissent régulièrement lors de nos manifestations. Une belle édition pleine de surprises !





DISTRIBUTION DES COLIS

Le cadeau de la municipalité aux seniors

Monsieur le Maire et son équipe municipale se sont mobilisés auprès des agents du Centre Communal d'Action Sociale pour offrir les colis de fin d'année aux Bruaysiens et Labuissiérais de 65 ans et plus. Environ 4 000 paquets ont été distribués avant les fêtes de Noël à la salle des fêtes Marmottan. Le 13 décembre, nos seniors ont eu l'agréable surprise d'être servis par les jeunes du Conseil Municipal des Enfants, mobilisés aux côtés de Ludovic Pajot. Une implication forte pour les petits conseillers qui ont pris leurs fonctions en octobre.



GOÛTERS DE NOËL

Pour les enfants de "La Farandole" et du PRE

La structure multi-accueil "La Farandole" du Centre Communal d'Action Sociale a organisé un goûter de Noël le 11 décembre après-midi à la crèche "Les Petits Câlins". Les enfants ont pu profiter de petits ateliers avec leurs parents dans une ambiance festive. Au menu, clémentines, gâteau et jus de fruits !

Deux jours plus tard, le 13 décembre, c'était au tour du PRE (Programme de Réussite Educative) de recevoir les familles à l'Espace Jean Moulin. Les enfants sont venus profiter de cet après-midi récréatif en présence de Monsieur le Maire et d'Émilie Bommart, adjointe en charge des Solidarités. Ils ont reçu des chocolats, des clémentines et des coquilles.



LES BRUAYSIENS AU CHARBON

Un temps fort autour de notre passé minier

Le pôle Seniors du CCAS a concocté un véritable temps fort autour du monde de la mine le 4 décembre à l'Espace Culturel Grossemy. Émilie Bommart, adjointe aux Solidarités et Marie-Thérèse Vandenbussche, conseillère déléguée aux Aînés ont procédé à la remise des cadeaux en préambule du spectacle patoisant "Au Pays des Gaillettes". Elles étaient accompagnées de l'équipe du CCAS et des partenaires. Près de 170 personnes ont pu profiter de cet agréable moment en compagnie des artistes Alain Lampens et Sylvain Tanière. Une jolie mise à l'honneur pour les participants des ateliers culinaires et recueil de souvenirs "Les Bruaysiens au Charbon" !



NOËL POUR NOS ÂÎNÉS

Dans les foyers et à l'EHPAD Édith Piaf

La municipalité a souhaité rendre visite aux résidents des foyers de Bruay-La-Buissière et de l'EHPAD Édith Piaf. Un colis et des petites attentions qui (re)donnent le sourire à nos aînés ! Monsieur le Maire était accompagné d'Émilie Bommart, adjointe aux Solidarités, de Marie-Thérèse Vandenbussche et Henri Lazarek, conseillers municipaux et des agents du CCAS.



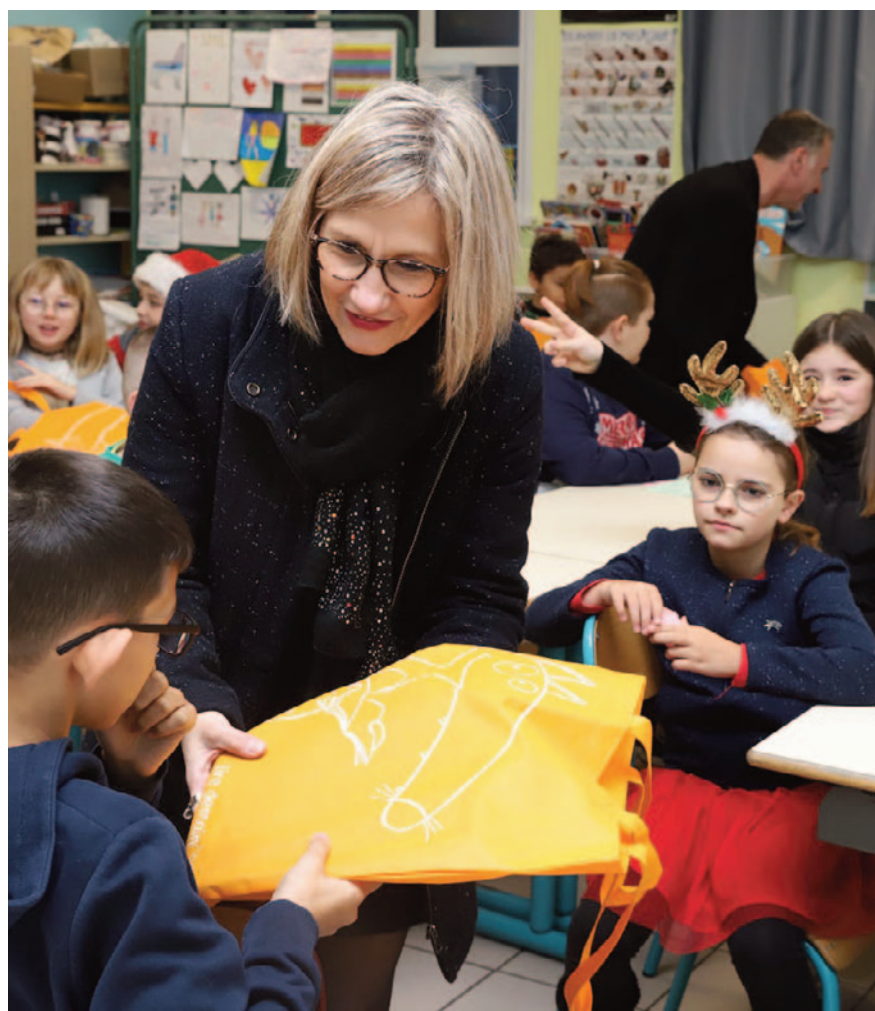
NOËL DANS LES ÉCOLES

Des étoiles plein les yeux !

Les enfants des écoles de Bruay-La-Buissière ont reçu les cadeaux offerts par la municipalité les 18, 19 et 21 décembre. Monsieur le Maire et les élus de la majorité se sont rendus dans chaque établissement afin d'offrir à chaque élève un livre et des friandises.

Les classes de maternelle ont également eu la visite du Père Noël. Un joli moment de fête juste avant les traditionnelles festivités en famille.





HARCÈLEMENT

Un court-métrage d'Hobin Bourbon pour dénoncer le cyber-harcèlement

Un élève sur dix est victime de harcèlement en France, soit près d'un million d'enfants concernés selon les chiffres du ministère de l'Éducation. Tout juste âgé de 14 ans, le Bruaysien Hobin Bourbon se faufile dans le monde du cinéma en réalisant "Écrans Unis", son premier court-métrage réalisé à Hinges et à Bruay-La-Buissière : dix minutes dans lesquelles il dénonce le cyber-harcèlement.

L'histoire met en scène trois acteurs originaires de Belgique et douze figurants venus de la région des Hauts-de-France et raconte le parcours d'une bande de copains soudée pour mettre en place des actions et venir en aide à Alice, harcelée sur les réseaux sociaux. Pour les besoins du tournage, la Ville de Bruay-La-Buissière a ouvert les portes de la Médiathèque Marcel Wacheux, du Stade-Parc mais aussi de l'école Émile Basly durant l'été 2023. En attendant sa sortie officielle sur YouTube le 10 novembre, le court-métrage "Écrans Unis" a été présenté le 24 octobre dernier à la salle du Temps Libre en partenariat avec le Programme de Réussite Éducative (PRE). Une histoire puissante, de résilience et d'amitié face à l'adversité numérique que nous vous invitons à découvrir sur [YouTube : Génération Ciné Ado](#).



ÉDUCATION

Inauguration de l'École de Production de Béthune-Bruay

Monsieur le Maire et Émilie Bommart, adjointe et conseillère régionale des Hauts-de-France se sont rendus à l'École de Production de Béthune-Bruay le 19 décembre. Après la visite officielle et la présentation de cet établissement d'enseignement technique de Bruay-La-Buissière, le ruban a été coupé en présence de Patrick Dargent, président de l'EP2B et des partenaires.



Offrir le meilleur aux enfants

La Ville de Bruay-La-Buissière crée son premier service Jeunesse et proposera dès le mois de janvier des mercredis récréatifs. *“Nous avons souhaité travailler sur ce projet dès 2023 afin de pouvoir proposer aux familles un programme complet dès le début d’année”* explique Fabrice Maesele, adjoint en charge des Sports et de la Jeunesse.

Les mercredis récréatifs s’adressent aux jeunes de 2 ans et demi à 17 ans. Ils peuvent être inscrits à la 1/2 journée ou à la journée. Quelle que soit la formule choisie, ils peuvent bénéficier du repas du midi. Une garderie est ouverte le matin ainsi qu’en fin d’après-midi ce qui permet une prise en charge complète de l’enfant de 7h30 à 18h30. Les jeunes sont encadrés par des animateurs et les éducateurs sportifs.



Des mercredis bien remplis !

Afin d’optimiser l’accueil des jeunes, ces derniers sont divisés en trois groupes : les 2 ans et demi / 6 ans ; les 6 / 13 ans et les ados de 13 à 17 ans. Un planning d’activités est soigneusement élaboré en fonction de l’âge de chaque enfant. *“Les mercredis se suivent mais ne se ressemblent pas. Il est primordial qu’un enfant qui participe activement aux séances ne se lasse pas. Notre rôle est de lui apporter de la diversité et de la découverte dans ses activités ludiques comme dans les sorties. Nous allons également privilégier les temps d’échange et les solliciter un maximum afin de les intégrer le mieux possible aux différents projets. L’objectif est que chaque inscrit trouve sa place et son équilibre au sein du groupe”.*

Les mercredis récréatifs de janvier se déroulent à l’école Pasteur. Les équipes travaillent à la prochaine programmation et notamment aux activités pendant les vacances de février.

Inscriptions sur dossier au guichet du service des Affaires scolaires-Jeunesse. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30. Le matin : accueil de 8h45 à 9h ; sortie de 11h45 à 12h. L’après-midi : accueil de 13h15 à 13h30 ; sortie de 16h30 à 16h45.

Infos 03 21 64 56 05



Une parenthèse beauté à L'instant des Merveilles

Un nouveau salon de beauté a été inauguré le 8 décembre 2023 à Bruay-La-Buissière. Découvrez L'Instant des Merveilles ! Trois années après la création de sa micro-entreprise, Alice Petit emmène son amie Ophélie dans un projet qui lui tenait à cœur. Originaire de Bruay-La-Buissière et après une première expérience professionnelle de secrétaire médicale aux urgences du CHR de Lille puis au secrétariat d'une société mécanique poids lourds à Divion, Alice s'est lancée dans la beauté du regard en septembre 2020, proposant des extensions de cils, des épilations au fil et la coloration des sourcils... chez elle dans le secteur des Terrasses. Pour développer son activité, il fallait pousser les murs et l'opportunité de location d'un local lui a donné des ailes, au 868 rue de la Libération. Après plusieurs semaines de travaux, essentiellement de cloisonnement pour proposer des soins du corps mais aussi des UV et un espace ongles, le salon a ouvert ses portes le samedi 9 décembre dernier avec à ses côtés, Ophélie Erzerom, une amie rencontrée lors de ses prestations beauté.

Un projet commun pour développer leur activité

Ophélie était hôtesse d'accueil au bowling de Bruay-La-Buissière jusqu'en 2021, année pendant laquelle elle a souhaité se reconvertir professionnellement. *"Je souhaitais devenir prothésiste ongulaire. J'ai rejoint le centre de formation esthétique Infini Beauté de Lumbres pour décrocher le diplôme et ainsi créer Ongles et Cie"*. Deux années

plus tard et après une visite de local à deux pas de la Porte Nord, le projet prend forme. *"Alice avait son projet en tête et nous avons été épaulée par Aurélie Hoyez, gérante de la boutique Chic & Branché pour la partie administrative et soutenues par nos familles, nos amis et surtout par notre clientèle"* Modelage du corps, extensions de cils, soins des mains et des pieds, ongles et UV... le salon de beauté vous accueille de 9h à 19h, fermeture hebdomadaire le lundi matin et le mercredi matin.

Facebook : L'Instant des Merveilles



SORTIE

Rencontre RC Lens - Olympique Lyonnais

Une quarantaine de jeunes Bruaysiens ont pris le départ le 2 décembre pour assister au match de championnat en Ligue 1 du Racing club de Lens contre l'Olympique Lyonnais au Stade Bollaert. À cette occasion, des écharpes aux couleurs emblématiques du club de Lens leur ont été gracieusement remises par Fabrice Maesele, adjoint au Sport et les éducateurs sportifs. Les enfants ont été conquis par ce match qui s'est terminé avec la victoire du RCL (3-2).



CYCLISME

Cyclo-cross du Père Noël

La Team USOBL Artois Cyclisme a organisé son cyclo-cross du Père Noël le 17 décembre. Un circuit alternant roulant et technique pour les coureurs ! Une centaine de participants français et belges étaient engagés sur cette compétition. Une belle organisation des bénévoles du club saluée par Monsieur le Maire et Fabrice Maesele, adjoint au Sport.





DES RONDS ET DES BULLES Samedi 10 février à 16h30 **CINÉ-DANSE LES ÉTOILES**

OUVERTURE DU FESTIVAL À partir de 3 ans. Projection de 4 courts-métrages : 4 univers faits de bulles pétillantes ! (Durée 40 min).

CHAPEAU À LA MER Mercredi 14 février à 15h **THÉÂTRE LE TEMPLE**

Cie La Manivelle Théâtre. À partir de 3 ans. Un chapeau, une plage et 2 chercheurs de trésors... Durée 40 min.

1, 2, 3... 5 SENS Du 15 février au 2 mars **EXPO MÉDIATHÈQUE MARCEL WACHEUX**

Découverte des sens grâce à des manipulations et des expériences sensorielles.

ZÈBRES Samedi 17 février à 10h30 **DANSE ET OBJETS LE TEMPLE**

Cie Zapoï. À partir de 2 ans. C'est l'histoire de la venue au monde d'un petit zèbre et de la découverte de la vie. Durée 30 min.

LA FABRIQUE Mercredi 21 février à 15h **THÉÂTRE LE TEMPLE**

Cie Sans Soucis. À partir de 3 ans. Une fable sur le monde qui ne bouge pas toujours dans le bon sens. Durée 40 min.

TÊTE DE MINEUR Les 21, 22, 23, 28 et 29 février et le 1^{er} mars à 10h30 **ATELIER CITÉ DES ÉLECTRICIENS**

De 3 à 6 ans (1 adulte/enfant). Réalise ton tableau en utilisant plusieurs techniques et matériaux. Durée 1h15.

TOC TOC TOC Samedi 24 février à 10h **MARIONNETTES LE TEMPLE**

+ À 11h CARTE POP UP ATELIER

Cie Chamboule Touthéâtre. À partir de 1 an. Un grand livre s'anime quand on tourne les pages. Durée 25 min.

J'AI DESCENDU DANS MON JARDIN Mardi 27 et mercredi 28 février à 10h et 15h30 **CONTES, COMPTINES LE TEMPLE**

Cie Trois Petits Points et Cie. À partir de 3 ans. Spectacle dans un décor bucolique et champêtre. Durée 45 min.

LA SIESTE COSMIQUE Vendredi 1^{er} et samedi 2 mars à 10h et 15h30 **SIESTE MUSICALE LE TEMPLE**

Armada Production. À partir de 3 ans. Un voyage musical et cinématique. Durée 30 min.

FILM SURPRISE Dimanche 3 mars à 16h30 **CINÉ-MAGIE CINÉMA LES ÉTOILES**

CLÔTURE DU FESTIVAL Tours de magie en "close-up" et sur scène. À partir de 3 ans. Courts-métrages dévoilés sur place par l'artiste magicien "Le Joker Dandy". Avec De la suite dans les images. Durée 40 minutes.

Infos et tarifs : 03 21 61 81 94 (médiathèque) - 03 59 41 34 00 (billetterie) - 03 21 01 94 20 (Cité des Électriciens) - 03 21 01 75 25 (Les Étoiles)





2024 À LA MÉDIATHÈQUE MARCEL WACHEUX

Entre petites habitudes et nouveautés

Vous retrouverez vos rendez-vous habituels mais aussi des nouveautés avec des thématiques actuelles à la Médiathèque Marcel Wacheux. La structure évolue sans cesse afin de réunir un public varié et de plus en plus curieux. Les habitués des lieux retrouveront les siestes musicales, les ateliers "Do It Yourself" (DIY), le club lecture et les ateliers philo, l'heure du conte à destination des petits... La grainothèque inaugurée en 2023 continuera de fédérer les jardiniers et les amoureux de la nature grâce à des ateliers autour du végétal. En mars, la semaine de la Langue française réunira les amateurs de calligraphie et des lettres.

Des thèmes actuels

La médiathèque va consacrer une grande partie de sa programmation au corps : de l'autoportrait à l'écriture en passant par la danse et la poésie. Des écrits seront consacrés au harcèlement, à l'avortement ou à la mort. Des sujets forts qui permettront d'échanger sur des thèmes graves. Il sera aussi question de l'homosexualité, de l'identité ou encore du handicap. Des questions, des réponses et peut-être un exutoire à l'issue des rencontres. Du 3 au 10 février, une exposition portée par le CIDFF aura pour sujet "l'Égalité, parlons-en". Plus léger, un concert pour les bébés (0-3 ans) aura lieu le samedi 16 mars avec le collectif de musiciens baroques Hemiola.

La culture accessible à tous

La loi Robert rend accessible la culture par le biais de la gratuité dans les bibliothèques des collectivités territoriales. Cette loi a pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. En 2024, votre carte d'abonnement sera donc gratuite mais indispensable pour pouvoir emprunter.

La programmation du premier semestre 2024 est à télécharger sur www.bruaylabuissiere.fr

Des dépliants sont également disponibles en médiathèque. Infos 03 21 61 81 91

BAPTÊME RÉPUBLICAIN



Lydie Surelle, adjointe au maire a procédé le 16 décembre au parrainage civil d'**Adonis**, né le 18 décembre 2022, fils de Pauline Gaquère et de Lucas Delattre. Les parents ont choisi Manon Regnier et Thibaut Gaquère comme protecteurs de l'enfant.

MARIAGES



Pauline Gaquère et Lucas Delattre se sont dit "Oui" le 16 décembre devant Lydie Surelle, adjointe au maire. Les époux ont choisi pour témoins Lukas Gaquère, Cindy Cosyn, Jason Massy et Marina Delattre.



Justine Hoest et Bryan Rouze se sont dit "Oui" le 16 décembre devant Lydie Surelle, adjointe au maire. Les époux ont choisi pour témoins Nathalie Hoest et Maxence Boulinguez.



Sylvie Martiaux et Patrick Bonhem se sont dit "Oui" le 16 décembre devant Lydie Surelle, adjointe au maire. Les époux ont choisi pour témoins Donatienne Legay, Ludovic Bonhem, Maryse Poirier et Nadine Jambart.



NAISSANCES *La municipalité leur souhaite la bienvenue*

Elya Ubeda, Anæ Cano Morales, Théa Robert



DÉCÈS *La municipalité s'associe à la tristesse des familles*

Ginette Carpentier, Sylvie Legrand, Olivier Merlin, Sylvain Kasprzyk, Pascal Sergeant, Marianne Peset, Brigitte Leglise, David Martinage, Micheline Ducrocq, Gérard Fournier, Mauricette Mahieu, Ginette Elsermans, André Berret, Julien Evin, Raymonde Lefort, Thérèse-Marie Vennin, Michel Fonson, Janine Ivain, Bernadette Huguet, Jean-Claude Cappe, Aimé Cappart, Monique Dailiez, Jean Delille, Eliliane Fruchart, Marc Dequeker, Gilles Laigle, Christelle Boulinguez

PACS DU 13 DÉCEMBRE



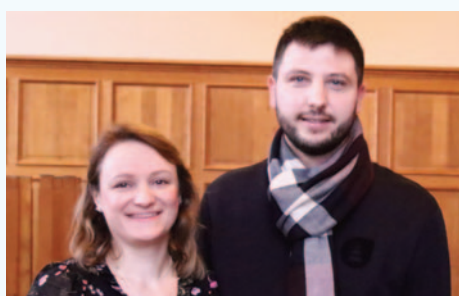
Wendy Hémery & Amélie Pruvost



Mégane Turbiez & Benoît Beugin



Frambrise Fam & Christian Delveaux



Céline Brozek & Adrien Morin



Manon Gaii & Julien Delahaye

PASSEPORT : ANTICIPEZ !

Le passeport est un document officiel qui permet à tout citoyen de justifier de son identité et de sa nationalité française. Il permet surtout de voyager à l'étranger et peut être demandé pour passer un examen. Afin de ne pas compromettre vos futurs déplacements notamment hors de l'Union Européenne, vérifiez la date de validité de vos titres d'identité et anticipez le renouvellement avant l'expiration. **Pensez à effectuer une pré-demande en ligne avant votre rendez-vous en mairie.**

Pièces justificatives à fournir : le N° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche, une photo d'identité de moins de 6 mois, un justificatif de domicile de moins d'un an, votre carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans, un acte de naissance de moins de 3 mois, un justificatif de nationalité française si vous n'avez pas de pièce d'identité valide ni d'acte de naissance, un timbre fiscal (86 euros pour un majeur, 17 euros pour un mineur entre 0 et 14 ans, 42 euros pour un mineur entre 15 et 17 ans).

Pour un mineur, il faudra fournir : un justificatif domicile des parents de moins d'un an (original + photocopie), une pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + photocopie).

Pour les voyages scolaires en Angleterre, les enfants ont besoin d'un passeport depuis le 1^{er} octobre 2021. Prévoyez rapidement un rendez-vous en mairie...

Service État civil 03 21 64 56 07



GROUPE DE LA MAJORITÉ Chères Bruaysiennes, Chères Labuissières, Chers Bruaysiens, Chers Labuissiers, En ces premiers jours de l'année 2024, **nous vous présentons nos meilleurs vœux et nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2024.** Qu'elle soit pour vous et vos proches synonyme de bonne santé et de bonheur.

Comme indiqué dans notre précédente tribune, et puisque nous connaissons les méthodes de l'extrême-gauche locale, nous avons eu le droit à une **pétition, qui n'a jamais été remise à Monsieur le Maire** ce qui vient confirmer qu'elle n'a été créée que dans un but de pure politique de bas étage pour tenter de faire un buzz médiatique qui s'est transformé...en flop, ainsi qu'à la propagation de fausses informations. **Non, la commune de Bruay-La-Buissière ne reprend nullement l'activité du centre socioculturel PartÂges,** qui est une association de loi 1901 qui dispose du droit de continuer son activité selon son budget. Pour preuve, pour ne pas concurrencer cette association, **la commune** a décidé de ne pas solliciter une demande d'agrément "centre social" auprès de la CAF et **a même proposé à l'association de continuer à bénéficier de certains bâtiments municipaux** pour qu'elle puisse continuer ses activités auprès de la population. C'est d'ailleurs l'association elle-même qui au cours de sa dernière assemblée générale a annoncé arrêter, à compter du 1^{er} janvier, bon nombre des activités et non la commune.

En 2024, nous avons dû nous résoudre à mettre un terme au service de transport scolaire organisé sur le territoire de notre commune déléguée de Labuissière et ce **malgré l'engagement total de Madame la Maire déléguée de Labuissière et de Monsieur le Maire de Bruay-La-Buissière.** Comme vous, nous étions attaché à ce service utilisé par **40 familles.** Nous regrettons cette situation qui est indépendante de la volonté de notre ville et qui nous a été imposée. **Malheureusement, nous sommes collectivement (parents, enfants, ville) victimes des gouvernements successifs des 30 dernières années qui n'ont eu de cesse de complexifier le millefeuille territorial et de venir ajouter des normes aux normes.** Aujourd'hui, nous sommes contraints d'arrêter ce service car, comme rappelé par les services de l'État, notre commune est incompétente pour assurer un tel service. Depuis 2002, c'est la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (anciennement Artois Comm.) qui dispose de la compétence mobilité dont dépendent les transports scolaires... Communauté d'Agglomération qui a transféré cette compétence en 2017 à Artois Mobilités... Notre ville est donc dépossédée de sa capacité à assurer un tel service et exerçait donc de fait, depuis 2002, cette compétence illégalement. Voilà la vérité. **Les responsables ce sont ceux qui ont participé à la création d'Artois Comm. et d'Artois Mobilités, les mêmes qui ont fait croire pendant 22 ans que notre ville pouvait continuer ce service.**

Malgré les polémiques stériles, lancées par celles et ceux qui ont participé au déclin de notre ville et à sa quasi-ruine avec près de 34 millions d'euros de dette, notre ville se transforme et attire de nouveaux investisseurs. **Nous ferons de 2024 une année utile à notre ville et à chacune et chacun d'entre-vous.** Notre engagement à vos côtés reste intact. N'en ayez aucun doute. Dans quelques semaines, nous présenterons nos orientations budgétaires pour 2024 avant de procéder à l'adoption du budget de notre collectivité. D'ores-et-déjà, et grâce à notre gestion rigoureuse de l'argent public, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition communaux, comme depuis 2020. En cette période difficile pour le budget des familles, cette décision permettra de préserver le pouvoir d'achat si durement malmené.

Comme chaque année, c'est avec plaisir que nous vous donnons rendez-vous le samedi 20 janvier 2024 à 18h au Complexe Sportif Léo Lagrange pour la cérémonie des vœux du Maire à la population. Avec vous et pour vous, nous dessinons la ville d'aujourd'hui et de demain, bien fidèlement. Les élus du Groupe Majoritaire

GROUPE DE L'OPPOSITION C. Houyez - P. Tourtoy- AS Budynek - M. Zingiro-Rotar - S. Kowalczyk - A. Vanderhaeghe

TRIBUNE NON REÇUE

NON INSCRIT P. Preudhomme

TRIBUNE NON REÇUE

NON INSCRIT LE SIVOM L'ASSO PARTAGE On fait le ménage politique..TRISTE G. Gilbert

GALETTE DES ROIS Lundi 8 janvier de 13h à 19h salle des fêtes Marmottan. Organisée par le service Seniors. **Infos 03 21 64 56 42**

DON DU SANG Mardi 16 janvier toute la journée salle des fêtes Marmottan. Organisé par l'EFS des Hauts-de-France

LECTURE SPECTACLE LA DANSE EN POÉSIE Vendredi 19 janvier à 19h Médiathèque Marcel Wacheux. Par l'atelier poésie et l'Association Artistique de Labuissière (AAL). **Infos 03 21 61 81 91**



Ville de **BRUAY-LA-BUISSIÈRE**

**CHRISTOPHE
WILLEM**

Soison
CULTURELLE
Janvier - Juin 2024

ESPACE CULTUREL GROSSEMY

Samedi 3 février 2024 à 20h

Tarif normal 20€ - Tarif réduit 15€ - Tarif social 5€

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS 03 59 41 34 00



Médi@thèque Marcel Wacheux

© Photo : Thomas Millet
DA : Carla Talopp

UN TEMPS POUR RÊVER

Restitution du travail des élèves du Lycée Carnot avec l'artiste Gasandji

Vendredi 26 janvier à 18h

Année
2024

Communauté d'agglomération
Béthune-Bruay
Artiste Lyra Romane

CHANSON

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : 03 21 61 81 91

**CÉRÉMONIE DES VŒUX DE THIERRY FRAPPÉ,
DÉPUTÉ DU PAS-DE-CALAIS**

Vendredi 26 janvier à 19h salle des fêtes Marmottan.

Réponse souhaitée avant le 17 janvier sur
permanence.thierryfrappe@gmail.com

Points de collecte de sapins

Jusqu'au 31 janvier 2024

> Uniquement les sapins naturels, dépourvus de décoration et sans neige artificielle

- Parking Wéry
- Rue de Boulogne (parking en face du city stade)
- Parking proche du skate-park (Stade-Parc)
- Place Bodelot (entre Bully Brias et la Halle au Fret)
- Lavolville (parking en schiste)
- Rue Alfred de Musset (à l'entrée du bois)
- Place des Communes jumelées
- Parking de la salle du Temps Libre

Les sapins seront broyés et transformés en copeaux afin de protéger nos plantations.



Ludovic PAJOT

Maire de Bruay-La-Buissière

et son équipe municipale vous présentent leurs

*meilleurs vœux
pour l'année 2024*

et vous convient à la

cérémonie des vœux à la population

**le samedi 20 janvier 2024
à 18h**

Complexe Sportif Léo Lagrange
(Cours promenade Kennedy)

